

- Travaux voie d'accès sens unique/desserte réseaux -

- Zone de l'Empereur -

REÇU LE

29 JAN. 2025

SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical du SYMA A89 HAUTE CORRÈZE
VENTADOUR

.....

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un janvier à dix-sept heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Développement Économique de la Haute Corrèze Ventadour - SYMA A89, dûment convoqué, s'est réuni en Assemblée plénière, à la salle du Conseil, Mairie d'Ussel.

Étaient présents : M. Christophe ARFEUILLERE, Haute Corrèze Communauté - Mme Jacqueline CORNELISSEN, Haute Corrèze Communauté - M. Charles FERRE Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Jean-Claude BESSEAU, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Jean-Pierre SAUGERAS, Haute Corrèze Communauté. - M. Francis DUBOIS, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres – M. Jean-Louis BACHELLERIE, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Jean-Noël LANOIR, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres.

Étaient excusés : M. Pierre CHEVALIER, Haute Corrèze Communauté (*pouvoir à M. Christophe ARFEUILLERE*) - M. Philippe CARTIER, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Eric ZIOLO, Haute Corrèze Communauté - M. Daniel ESCURAT, Haute Corrèze Communauté - M. François RATELADE, Haute Corrèze Communauté. – M. Philippe ROCHE, Haute-Corrèze Communauté.

Assistaient en outre à la réunion : - M. Jean-Yves URBAIN, Maire de Bugeat - Mme Christine COUDERT-MORIN, Chef de Projet Développement, Conseil Départemental - Mme Delphine COURBIER, Directrice Générale des Services, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres – Mme. Lucille BENESTEAU, Directrice Générale Adjointe, Haute Corrèze Communauté – Mme Tiphaine WILLOCQ, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres – M. Jean-Philippe ROULLET, Directeur des Services Techniques, Ussel. – M. Madix MOUANDZA, Responsable des Finances, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres

Le SYMA a pour vocation de créer des zones d'activités et de les aménager dans le but de commercialiser du foncier en vue de l'implantation d'activités économiques, ce qui comprend aussi les travaux de voirie, d'accès à chaque lot ainsi que les réseaux nécessaires à leur fonctionnement. (Eau, électricité, téléphonie, fibre, ...)

Les ventes réalisées et à venir des dernières parcelles disponibles amènent le SYMA à envisager la création d'une voie à sens unique et permettant dans un premier temps d'acheminer l'ensemble des réseaux en limite de chaque parcelle à desservir. (cf plan du projet)

Dans un deuxième temps, il pourra être envisager des travaux complémentaires de voirie sur cette voie à sens unique qui permettra aux véhicules et notamment les camions d'avoir la possibilité de rejoindre la route départementale plus directement et d'optimiser les flux.

Le chiffrage estimatif ci-dessous ne prend en compte que les réseaux et les essais de contrôle et donc les travaux d'une première phase. (déboisement, terrassements, réseaux,...).

RECAPITULATIF RESEAUX

n°	Désignation	H.T. €	T.V.A 20.0% €	T.T.C. €
1	RESEAUX DIVERS	157 300,00	31 460,00	188 760,00
2	ESSAIS	4 260,00	852,00	5 112,00
3	RECOLEMENT	2 500,00	500,00	3 000,00
4	RECHERCHE DE RESEAUX	1 500,00	300,00	1 800,00
TOTAL		165 560,00	33 112,00	198 672,00

~~~~~

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve et autorise le Président à signer tout document afférent à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus



REÇU LE



29 JAN. 2025

SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL  
(CORRÈZE)

Pour extrait conforme

Christophe ARFEUILLERE

Président



## ZONE DE L'EMPEREUR

PROJET VOIE D ACCES UNIQUE (Point 3 Ordre du jour CS 21 janvier 2025)



## REÇU LE

29 JAN. 2025

SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL  
(CORRÈZE)

